

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUILLETTE

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Date de convocation

22 mai 2026

Date d'affichage

22 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260605-DELIB412026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à sept heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette sous la Présidence de Monsieur Didier DEL PRETE, Maire

Présents : M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, LANGLINAY Emmanuel, JOUANNE Marie, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, BOURDEAU Frédéric, BOGAERT Maud, Florent PLASSAIS, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL

Absents :

M LEGAY Rémy a donné pouvoir à Mme VOITURIER Ingrid (sénatoriales et ordre du jour)
Mélissa NICOLLE a donné pouvoir à Mme BOGAERT Maud (sénatoriales)
PHILIPPE Gladys a donné pouvoir à Gwenaëlle BLOTTIERE (sénatoriales)

BOURDEAU Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire.

DELIB 41/2026 NCPA – Désignation délégué CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2026-062 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge lors de sa séance du 11 mai 2026 et relative à la création et modalités de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant qu'il a été créé, par la délibération susvisée, entre l'établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble de ses communes membres, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges dans l'hypothèse de transfert ou restitution de compétences au sein du bloc intercommunal,

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé que cette commission serait composée de 38 sièges, soit un siège par commune membre,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner les représentants amenés à siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant qu'il convient, en vertu des éléments ci-avant mentionnés, de désigner un représentant qui représentera la commune de HEROUVILLETTE au sein de la CLECT,

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de désigner Monsieur DEL PRETE, Maire, représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale.

Article 2 : de transmettre à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge la présente délibération ainsi que les coordonnées du représentant désigné.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil municipal désigne Monsieur DEL PRETE, Maire, représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale.

Pour copie conforme au registre, le 5 juin 2026
Le Maire Didier DEL PRETE

